

Stagiaire 2026-2027

Votre livret

d'accueil



EDUCATION FORMATION
RECHERCHE PUBLIQUES
NORD - PAS-DE-CALAIS

CFDT Éducation Formation Recherche Publiques
Nord - Pas-de-Calais

145 rue des Stations, 59000 Lille

03 20 57 81 81

Sommaire

J-1- Le jour de la prérentrée (1 ^{er} et 2 nd degré)	3
A mettre dans son tiroir et /ou dans son sac (1 ^{er} et 2 nd degré)	4
Les conseils du jour-J (1 ^{er} et 2 nd degré)	5
Mes obligations de services et concertations en école élémentaire	6
Modalités de stages	7
Mémo des instances de mon EPLE: 2 nd degré.....	9
Les principaux sigles de l'EN (Education Nationale)	10-12
Primes et aides dont vous pouvez bénéficier	13-19
Décryptage du bulletin de paie	20
Notre groupe Facebook.....	21
Pour en savoir plus et/ou se faire aider	22
Notre équipe du pôle stagiaire CFDT EFRP 59/62.....	23



**EDUCATION FORMATION
RECHERCHE PUBLIQUES
NORD - PAS-DE-CALAIS**

J-1-Le jour de la prérentrée



1^{er} degré

Dans le 1^{er} degré, **le conseil des maîtres** se réunit notamment pour:

- Une présentation des membres de l'équipe de l'école.
- Répartir les services de surveillance.
- Organiser les plannings d'occupation des salles.
- Rendre compte des informations recueillies lors de la réunion de directeurs pilotée par l'IEN.
- Évoquer les élèves à besoins éducatifs particuliers.

2nd degré

Il vous sera sans doute proposé de participer à **la visite de l'établissement** une journée avant la pré-rentrée. (Attention, cela reste une invitation).

Dans le 2nd degré, le chef d'établissement organise **une réunion de début d'année**, présente les résultats, les perspectives ainsi que les nouveaux collègues.

Ensuite, les collègues se réunissent en **conseil d'enseignement**, ils discutent de la répartition des salles, emploi du temps, projets, les progressions, des nouveautés concernant les programmes, les besoins matériels, les élèves à besoin éducatifs particuliers.

A mettre dans son tiroir et/ou dans son sac

1^{er} degré

- Les programmes.
- Le projet d'école.
- Les progressions, programmations.
- Le cahier journal.
- Les fiches de préparation.
- Le cahier d'appel.
- Le nécessaire informatique. (USB...)



2nd degré

- Les programmes.
- Le projet d'établissement.
- Les progressions.
- Les listes d'élèves (sur Pronote ou au secrétariat).
- Procurez-vous les formulaires de rapports d'incidents, de mise en retenue, formulaires d'absence, de déplacements de cours, le règlement intérieur...



POUR TOUS : N'oubliez pas les clés, le code d'accès à l'établissement, visualiser votre casier et les différentes salles, le code photocopieuse, les codes d'accès à la boîte mail et aux ordinateurs !

Les conseils du jour-J

C'est le grand jour, vous allez avoir une classe à diriger, vous n'avez pas encore testé votre cours et vous espérez qu'il va fonctionner...
C'est normal !

N'hésitez pas à discuter avec votre tuteur, vos collègues ou la CFDT Éducation Formation recherche Publiques, ils vous mettront en confiance. Si cela peut vous rassurer, les élèves font également leur rentrée, ils découvrent, tout comme vous.

Pour le 1^{er} degré:

Vous allez **accueillir les élèves et mettre en confiance les familles** avec le sourire ! ;-), n'oubliez pas de **renseigner le registre d'appel** et proposez **les documents importants** (fiche de renseignements, assurances, PAI, restauration scolaire)

À la fin de journée, en maternelle **confiez l'enfant à la personne autorisée**. En élémentaire, amener les enfants jusqu'à la porte de sortie de l'école.

Il faudra afficher dans la salle : l'emploi du temps, services de surveillances, consignes de sécurité, d'évacuation et d'incendie, la liste alphabétiques et chronologique des élèves, progression et programmation.

N'oubliez pas de **fixer une date avec votre binôme (si vous en avez un) pour réunir les parents**.

Pour le 2nd degré :

S'il y a un conseil à donner c'est **d'être soi-même**, vous serez toujours plus à l'aise qu'en jouant un rôle (sauf si vous êtes un acteur né bien-sûr !).

Selon les établissements, vous irez **chercher les élèves** dans la cour ou bien ils viendront à vous (renseignez-vous en amont). En début de cours, une fois que les élèves seront calmes, demandez-leur de s'asseoir, n'oubliez pas de faire **l'appel via le site ou logiciel Pronote**.

Si un élève se comporte mal, ne laissez pas passer, **agissez de suite !**

Lorsque la sonnerie va retentir, autorisez les élèves à ranger leurs affaires, lorsque ça sonne, ouvrez leur la porte...

« Si vous ne trouvez pas de conseil en établissement, contactez-nous ! Ne restez pas seul ! »

Mes obligations de services et concertations en école élémentaire

24 heures hebdomadaires d'enseignement + 108 heures annuelles qui se répartissent comme suit :

36 h	APC	Activités Pédagogiques Complémentaires, temps de travail en petit groupe pour aider les élèves en lecture et en mathématiques
48 h	Concertations ; Conseils de cycle et de maitres, réunions avec les familles	<p>Le conseil de maîtres implique l'ensemble des enseignants de l'école. Il se réunit au besoin et traite de la vie de l'école</p> <p>Le conseil de cycle réunit les enseignants d'un même cycle. Les enseignants du cycle 3 peuvent participer au conseil école collège.</p> <p>Les réunions avec les parents d'élèves sont importantes pour le lien école-famille ; au moment de rendre compte du travail de l'enfant également.</p>
18 h	Animations pédagogiques et formations	Ce temps de formation sur des sujets précis s'effectue au prorata de la quotité travaillée.
6 h 3 x 2h	Conseil d'école	Composé de l'ensemble de l'équipe, de l'IEN, d'un membre de la municipalité, des représentants de parents d'élèves et du DDEN.



Modalités de stages

1^{er} degré

SITUATION	MODALITÉS DE STAGE
Lauréat session 2026 concours M2 ou L3 (Y compris concours supplémentaires de Créteil)	
■ Titulaire d'un master non Meef ou inscrit en M2 disciplinaire en 2025-2026 ou en doctorat.	Mi-temps et formation en INSPÉ
■ Titulaire d'un M2 Meef ou inscrit en master Meef en 2025-2026	Temps complet et modules de formation d'une durée totale comprise entre 10 et 20 jours.
■ Lauréat de sessions antérieures en report ou en renouvellement de stage	Mi-temps et formation en INSPÉ adaptée aux besoins des stagiaires. Temps complet , si expérience significative d'enseignement.
■ Lauréat de sessions antérieures en prolongation de stage	Temps complet et poursuite du stage dans les mêmes conditions. Possibilité de suivre des modules de formations en INSPÉ selon les besoins des stagiaires.

2nd degré

SITUATION	AFFECTATION	MODALITÉS DE STAGE
Concours M2		
■ Titulaire d'un M2 disciplinaire	Au barème après avoir choisi 6 académies avec possibilité d'extension	Mi-temps et formation en INSPÉ
■ Titulaire d'un M2 Meef	Au barème après avoir choisi 6 académies avec possibilité d'extension	Temps complet et modules de formation d'une durée totale comprise entre 10 et 20 jours.
■ Lauréat.e titulaire d'un M2 AVEC expérience d'enseignement équivalente à 1,5 année dans le 2nd degré en équivalent temps plein au cours des 3 dernières années.	Académie d'exercice comme contractuel	Temps complet et modules de formation d'une durée totale comprise entre 10 et 20 jours après évaluation des besoins par la commission académique (1).
■ Lauréat.e concours PLP AVEC expérience d'enseignement équivalente à 10 mois au cours de l'année 2025-2026.	Académie d'exercice comme contractuel	Temps complet et modules de formation d'une durée totale comprise entre 10 et 20 jours après évaluation des besoins par la commission académique (1).
■ Lauréat.e AVEC expérience d'enseignement (1D ou 2D) de 12 mois au cours des 2 dernières années.	Au barème après avoir choisi 6 académies avec possibilité d'extension	Mi-temps et formation en INSPÉ.

Concours L3		
■ Titulaire d'un M2 disciplinaire	Au barème après avoir choisi 6 académies avec possibilité d'extension	Mi-temps et formation en INSPÉ
■ Titulaire d'un M2 Meef	Au barème après avoir choisi 6 académies avec possibilité d'extension	Temps complet et modules de formation d'une durée totale comprise entre 10 et 20 jours.
■ Titulaire d'un M1 Meef	Au barème après avoir choisi 6 académies avec possibilité d'extension	Mi-temps et formation en INSPÉ
■ Inscrit.e en M1 disciplinaire	Affectation en fonction du rang de classement OU Au barème après avoir choisi 6 académies avec possibilité d'extension (en fonction de la décision de la commission académique).	Elève fonctionnaire en Inspé OU mi-temps et formation en Inspé en fonction de la décision d'une commission académique.
■ Lauréat.e AVEC expérience d'enseignement dans le 2nd degré équivalente à 1,5 année en équivalent temps plein au cours des 3 dernières années.	Académie d'affectation comme contractuel.le	Elève fonctionnaire en Inspé.
■ Lauréat.e concours PLP AVEC expérience d'enseignement équivalente à 10 mois au cours de l'année 2025-2026.	Académie d'affectation comme contractuel.le	Elève fonctionnaire en Inspé.
Concours sans condition de diplôme (Père ou mère de 3 enfants, sportifs de haut niveau, cadres ayant 5 ans d'expérience et ayant passé un CAPET ou CAPLP)		
■ Lauréat d'un concours pour lequel le master n'est pas nécessaire (2) AVEC expérience d'enseignement dans le 2nd degré équivalente à 1,5 année en équivalent temps plein au cours des 3 dernières années.	Académie d'exercice comme contractuel.le	Temps complet et modules de formation d'une durée totale comprise entre 10 et 20 jours après évaluation des besoins par la commission académique (1).
■ Lauréat d'un concours pour lequel le master n'est pas nécessaire (2) SANS expérience d'enseignement de 1,5 ans au cours des 3 dernières années.	Au barème après avoir choisi 6 académies avec possibilité d'extension	Mi-temps et parcours d'enseignement adaptés en INSPÉ
3ème concours		
■ Lauréat.e	Académie d'inscription au concours	Mi-temps et parcours d'enseignement adaptés en INSPÉ
Autres situations		
■ Lauréat.e de concours internes	Académie d'exercice comme contractuel.le	Temps complet et modules de formation d'une durée totale comprise entre 10 et 20 jours après évaluation des besoins par la commission académique (1).
■ Lauréat.e de sessions antérieures en report ou en renouvellement de stage	Au barème après avoir choisi 6 académies avec possibilité d'extension	Mi-temps et parcours d'enseignement adapté en INSPÉ. Temps complet , si expérience significative d'enseignement.
■ Lauréat.e de sessions antérieures en prolongation de stage	Déjà affecté	Temps complet et poursuite du stage dans les mêmes conditions. Possibilité de suivre des modules de formations en INSPÉ selon les besoins des stagiaires.

(1) La commission académique est présidée par le recteur d'académie, ou son représentant, qui en fixe la composition. Le directeur de l'INSPÉ, ou son représentant, en est membre de droit.

Mémo des instances de mon EPLE: 2nd degré

Conseil d'administration (CA) : C'est l'organe de démocratie interne de l'EPL (établissement public local d'enseignement). Des membres sont de droit (administration, chef d'établissement) les autres sont élus en début d'année par un scrutin de liste. On y traite des questions budgétaires (achat, partenariat), suppressions et créations de postes, revendications des personnels, dotations (moyens donnés par le rectorat). En tant que stagiaire nous vous conseillons de demander à participer en tant qu'invité à un CA (demande orale au chef d'établissement).



Conseil d'enseignement : Réunion des enseignants par discipline, Vous devez vous y rendre si vous n'êtes pas à l'INSPE ce jour-là. Vous discuterez de sujets variés vis-à-vis des spécificités de vos matières, l'organisation d'examens, des problèmes...

Conseil pédagogique : Réunion composée d'au moins un professeur principal par niveau et d'au moins un représentant de chaque matière. Les membres sont désignés dès le début d'année par volontariat. Vous n'êtes pas censé y aller mais la demande d'assister à un de ces conseils sera bien vue.

Commission éducative : Réunion prévue pour gérer un élève en difficulté et lui apporter des solutions (absentéisme, multiplicité d'incidents, comportement non scolaire, échec scolaire). Vous n'avez pas à vous y rendre sauf si vous y êtes demandé en tant que témoin.

Conseil de discipline : Instance sous forme de réunion prévue pour apporter une réponse à des incivilités dans un EPLE (sanctions, exclusion, suivi). Vous n'y êtes pas convié sauf en tant que témoin.

Les principaux sigles de l'EN (Éducation Nationale)

L'Éducation Nationale utilise énormément de sigles, vous n'échapperez pas à des discussions avec des sigles incompréhensibles, alors voici les principaux (liste non exhaustive...)



Sigle	Signification	Définition
AED	Assistant d'Éducation	Personnel encadrant la vie scolaire (surveillance, aide aux devoirs, etc.)
AESH	Accompagnant d'Élèves en Situation de Handicap	Aide individuelle ou collective pour les élèves en situation de handicap
AP	Accompagnement Personnalisé	Soutien spécifique pour les élèves en difficulté
APC	Activités Pédagogiques Complémentaires	Temps d'aide aux élèves en difficulté dans le 1er degré
ATSEM	Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles	Personnel municipal assistant les enseignants en maternelle
BO	Bulletin Officiel	Publication officielle des textes réglementaires de l'Éducation Nationale
CIO	Centre d'Information et d'Orienta-tion	Lieu d'accueil et de conseil pour l'orientation scolaire et professionnelle
CPE	Conseiller Principal d'Éducation	Responsable de la vie scolaire et du suivi des élèves
CPC	Conseiller Pédagogique de Cir-conscription	Enseignant chargé d'accompagner les profes-seurs des écoles dans leur pédagogie

Sigle	Signification	Définition
CVC	Conseil de la Vie Collégienne	Instance de représentation des élèves en collège
CVL	Conseil de la Vie Lycéenne	Instance de représentation des élèves en lycée
DNB	Diplôme National du Brevet	Diplôme obtenu en fin de collège (classe de 3 ^e)
DDF	Dispositif Devoirs Faits	Soutien scolaire mis en place dans les collèges
EMF	Enseignant Maître Formateur	Enseignant du 1er degré chargé d'accompagner les stagiaires et les équipes pédagogiques
ENT	Environnement Numérique de Travail	Plateforme en ligne pour les élèves, enseignants et parents
ESS	Équipe de Suivi de Scolarisation	Réunion pour organiser le suivi des élèves en situation de handicap
GEVA-Sco	Guide d'Évaluation des Besoins de Compensation en matière de Scolarisation	Document utilisé pour l'adaptation des parcours des élèves en situation de handicap
HSA / HSE	Heures Supplémentaires Année / Effective	Rémunération des heures supplémentaires effectuées par les enseignants
IEN	Inspecteur de l'Éducation Nationale	Responsable de l'encadrement pédagogique dans le premier degré
IGEN	Inspecteur Général de l'Éducation Nationale	Haut cadre chargé de missions d'inspection et d'orientation des politiques éducatives
IMP	Indemnité pour Mission Particulière	Prime pour les enseignants assurant certaines responsabilités (ex : coordination, tutorat)
INSPE	Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation	Formation des enseignants et CPE (remplace les anciens IUFM)
ISOE / ISAE	Indemnité de suivi et d'orientation des élèves / Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves	Primes pour les enseignants du second degré (ISOE) et du premier degré (ISAE)
NUMEN	Numéro d'Identification Éducation Nationale	Identifiant unique attribué à chaque personnel de l'Éducation Nationale
ORS	Obligations Réglementaires de Service	Nombre d'heures d'enseignement à effectuer selon le statut
PAF	Plan Académique de Formation	Formations proposées aux enseignants dans chaque académie

Sigle	Signification	Définition
PAI	Projet d'Accueil Individualisé	Dispositif pour élèves avec des besoins médicaux spécifiques
PFMP	Période de Formation en Milieu Professionnel	Stage obligatoire en entreprise pour les élèves de lycée professionnel
PPMS	Plan Particulier de Mise en Sûreté	Plan de gestion des risques majeurs en milieu scolaire
PPRE	Programme Personnalisé de Réussite Éducative	Plan de soutien pour les élèves en difficulté scolaire
RASED	Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté	Équipe de professionnels (enseignants spécialisés, psychologues) intervenant en soutien des élèves
REP / REP+	Réseau d'Éducation Prioritaire	Établissements scolaires en zones prioritaires bénéficiant de moyens supplémentaires
SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté	Dispositif en collège pour élèves en grande difficulté scolaire
SIA	Section Internationale d'Apprentissage	Dispositif favorisant l'apprentissage bilingue dès le primaire
SPE	Section Sportive d'Excellence	Programme scolaire dédié aux élèves sportifs de haut niveau
STMG	Sciences et Technologies du Management et de la Gestion	Série du bac technologique
STI2D	Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable	Série du bac technologique axée sur l'industrie et l'environnement
TAP	Temps d'Activités Périscolaires	Activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire
TICE	Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement	Outils numériques pédagogiques
TZR	Titulaire de Zone de Remplacement	Enseignant affecté sur plusieurs établissements d'une zone géographique
UAI	Unité Administrative Immatriculée	Numéro d'identification des établissements scolaires
ULIS	Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire	Dispositif d'accueil pour élèves en situation de handicap en milieu ordinaire
VS	Ventilation des Services	Document récapitulatif des heures d'enseignement d'un professeur

Primes et aides dont vous pouvez bénéficier



L'AIP : Aide à l'installation des personnels de l'État

Destiné aux nouveaux fonctionnaires d'État.

C'est une aide du ministère chargé de la fonction publique qui accompagne votre installation locative en vous proposant une aide financière pouvant aller jusqu'à 900 euros pour les zones prioritaires et 500 euros pour les autres.

Un dossier est à constituer en ligne, sur leur site :

<https://urlz.fr/iyNE>



Le Pass—Éducation

- Accès gratuit à plus de 160 musées et monuments nationaux.
- Accepté parfois également à l'étranger.
- À retirer auprès du secrétariat de votre établissement ou directeur.
- Version numérique disponible sur l'application e-colibris.



Aides sociales d'initiatives académiques

Ce sont les aides visibles sur le site de l'académie, ce sont essentiellement des aides destinées aux fonctionnaires (non spécifiques à l'Éducation Nationale), comme :

- l'AIP mais aussi l'ASIA aide au logement ;
- L'aide à l'installation - CIV (Comité interministériel des Villes) ;
- les logements sur contingent fonctionnaire attribués par la préfecture ;
- Les chèques vacances; Le C.E.S.U. garde d'enfant de 0 à 6 ans ;
- Aide aux enfants handicapés.

<https://urlz.fr/iyMW>



PRÉAU – CSE de l'Éducation Nationale



Des avantages et réductions :

- **Pour les loisirs** : billetterie parcs, bibliothèque, cinéthèque, MusicMe, cours en ligne...
- **Pour le tourisme** : offres partenaires, ANCV...
- **Pour la vie quotidienne** : des cartes enseignes, CESU, assurances, anti-virus...
- **Pour les sports** : 1 chèque sports subventionné, fizzyou, pass montagne, climup...
- **Pour la culture** : 1 chèque culture subventionné, billetterie pour ciné, théâtre, concert..

www.preau.education.fr



L'IFF : Indemnité Forfaitaire de Formation Uniquement pour les stagiaires mi-temps lauréats

Vous touchez l'IFF si vous êtes inscrits à l'INSPE. Cette indemnité, versé automatiquement d'octobre à juillet, est une prime de 1 000 euros accordée, sous certaines conditions, aux stagiaires enseignants et CPE. Pour en bénéficier, il faut : avoir un demi-service d'enseignement (de 8 à 10h pour un certifié par exemple) ; ne pas avoir son établissement d'enseignement (résidence administrative) dans la même agglomération que celle de l'INSPE et ne pas habiter dans l'agglomération de l'INSPE. Attention à la définition : constitue une seule et même commune toute commune et les communes limitrophes desservies par des moyens de transports publics de voyageurs. Pour aller plus loin : Vous pouvez consulter le décret 2006-781 article 3 et l'arrêté du 3 juillet 2006.

Une prime avantageuse pour certains, désavantageuse pour d'autres

Bien que l'IFF puisse sembler intéressante, elle ne convient pas à tous les stagiaires, car elle exclut tout autre remboursement de frais de déplacement.

- **Situation avantageuse** : un stagiaire résidant près du centre INSPE sera gagnant, car ses frais de transport réels seront souvent inférieurs à 1 000 euros.
- **Situation désavantageuse** : un stagiaire habitant loin de l'INSPE pourrait être perdant. En effet, le remboursement habituel des frais de déplacement (calculé selon un barème administratif) pourrait être supérieur à l'IFF.

Dans ce dernier cas, il est possible d'opter pour le remboursement des frais de déplacement entre la résidence administrative et l'INSPE, mais cette option est **non cumulable** avec l'IFF.



Pour plus d'info :
<https://urlz.fr/u4UA>



Prime ISPE

Les stagiaires lauréats (enseignants et CPE) peuvent, à partir de la rentrée 2022, prétendre à une nouvelle indemnité d'« attractivité » de 1200 euros. Toutefois, cette indemnité est versée au prorata du temps de service devant élèves. Par conséquent, les stagiaires issus du concours 2022, qui n'auront pas suivi un master MEEF et qui ne seront pas à temps plein devant élèves ne la percevront que partiellement. Cette indemnité est versée tous les mois. Vous pouvez consulter le décret 2022-14 du 6 janvier 2022 et l'arrêté du 6 janvier. 2022.

Prime d'entrée dans le métier

Cette prime d'un montant de 1 500 € n'est versée qu'à la première titularisation dans l'Éducation Nationale et uniquement à celles et ceux qui n'ont pas bénéficié d'un reclassement trop important (inférieur à 3 mois d'exercice en tant que contractuel). En sont donc exclu·es les ex contractuel·es enseignant·es et les assistant·es d'éducation ou pédagogiques. Elle est versée automatiquement et en deux fois (novembre et mai).



Prime d'équipement informatique

Les stagiaires lauréats (à l'exception des documentalistes) ainsi que les Psy-EN peuvent prétendre depuis décembre 2021 à une prime d'équipement informatique de 150 euros (nets) versée par an au mois de janvier. Vous pouvez consulter le décret 2020-1524 qui institue cette prime.



Prime spéciale d'installation

Cette prime de 1 995 € à 2 055 €, selon la zone de résidence est versée aux nouveaux·elles recruté·es (sauf les agrégé·es) ayant leur première affectation dans l'une des communes d'Île-de-France ou de la communauté urbaine de Lille. Elle est cumulable avec la prime d'entrée dans le métier. Pour en bénéficier, vous devez déposer un dossier en double exemplaire en y joignant une copie de votre arrêté de nomination, les formulaires sont disponibles dans les établissements.



Autres indemnités courantes

Vous entendrez sûrement les collègues titulaires discuter de ces indemnités, voici les principales :

- ⇒ **ISOE** : Indemnité de suivi et d'orientation des élèves. Les enseignant-es du second degré Les PLP, PEPS, agrégé-es et certifié-es (sauf documentalistes) touchent l'ISOE au prorata des heures de service. L'ISOE comporte une part fixe annuelle de 1199 € pour un service à temps plein, et une part variable versée lorsque l'enseignant-es exerce la fonction de professeur-e principal-e.
- ⇒ **ISAE** : Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves. Pour les enseignant-es du **premier degré**, son montant est fixé à 1200 € par an, versée mensuellement. L'ISAE est versée au prorata du temps d'enseignement devant élèves.
- ⇒ Indemnités spécifiques des **CPE** et des **professeurs documentalistes**. Les CPE perçoivent une indemnité forfaitaire de 1 199,16 € par an. Les professeurs documentalistes perçoivent une indemnité de sujétion particulière de 583 € par an.
- ⇒ **Indemnité Rep et Rep+** : Les indemnités Rep et Rep+ seront respectivement de 144,50 € (1734€/an) et de 426,17 € mensuels (5114€/an) pour un temps plein. Elles sont versées au prorata des heures effectuées aux personnels qui exercent dans des écoles ou des collèges classés REP et REP+.

Mais encore ?

De la même façon qu'un titulaire vous pouvez demander la plupart des aides (comme précisé aux pages précédentes).

En outre, nous vous invitons à demander **les chèques vacances auprès de l'ANCV** ! Économies garanties pour vos vacances ! (la démarche est à faire directement sur le site ANCV). L'année ne sera pas de tout repos, alors les vacances seront méritées !
<https://urlz.fr/IYr1>



En résumé : Primes et Aides Financières

Nom de l'aide	Montant (€)	Conditions d'éligibilité	Comment l'obtenir ?
AIP – Aide à l'installation des personnels de l'État	Jusqu'à 900 € (zones prioritaires) / 500 € (autres zones)	Nouveaux fonctionnaires d'État, aide pour installation locative	Demande en ligne sur le site officiel
IFF – Indemnité Forfaitaire de Formation	1 000 € (versé d'octobre à juillet)	Stagiaires mi-temps inscrits à l'INSPE, hors même agglomération que l'établissement	Versement automatique (si conditions remplies)
Prime d'entrée dans le métier	1 500 € (versée en 2 fois : novembre et mai)	Première titularisation dans l'Éducation Nationale, non reclassé en tant qu'ex-contractuel (> 3 mois)	Versement automatique
Prime spéciale d'installation	1 995 € – 2 055 €	Affectation en Île-de-France ou dans la communauté urbaine de Lille , hors agrégés	Déposer un dossier auprès de l'administration
Prime d'équipement informatique	150 € / an	Stagiaires lauréats (sauf documentalistes) et Psy-EN	Versée en janvier automatique
Indemnité REP / REP+	1 734 € à 5 114 €/an	Enseignant exerçant en zone REP ou REP+	Versement automatique au prorata des heures
Remboursement transport	50 % du titre de transport (plafonné à 86 €/mois)	Trajet domicile-école en transport en commun	Demande auprès de l'établissement
Chèques vacances / CESU	Variable	Fonctionnaires éligibles	Demande sur le site ANCV/CESU

**Enseignants
et CPE
stagiaires**

DÉCRYPTAGE DU BULLETIN DE SALAIRE

Qui ne s'est jamais interrogé en examinant son bulletin de salaire ?



- Est-ce correct ?
- Y a-t-il concordance entre ce que je touche vraiment et ce que je dois percevoir en fonction de mon poste ?
- Que signifient les acronymes présents sur ma fiche de paye ?

N'hésitez pas à nous contacter pour :

- toute question concernant le bulletin de salaire;
- Avoir le calendrier des paies de l'année (les dates de mise en paiement des traitements)

Detailed view of a salary slip (Bulletin de Paye) for January 2014. The slip shows various components of the salary, including base pay, allowances, and deductions. A large watermark "Décryptage" is overlaid on the document.

Code	Description	Montant	Montant Net
21000	TRAITEMENT	2219,55	209,87
21010	INDICÉ	0,00	0,00
21020	INDICÉ	0,00	0,00
21030	INDICÉ	0,00	0,00
21040	INDICÉ	0,00	0,00
21050	INDICÉ	0,00	0,00
21060	INDICÉ	0,00	0,00
21070	INDICÉ	0,00	0,00
21080	INDICÉ	0,00	0,00
21090	INDICÉ	0,00	0,00
21100	INDICÉ	0,00	0,00
21110	INDICÉ	0,00	0,00
21120	INDICÉ	0,00	0,00
21130	INDICÉ	0,00	0,00
21140	INDICÉ	0,00	0,00
21150	INDICÉ	0,00	0,00
21160	INDICÉ	0,00	0,00
21170	INDICÉ	0,00	0,00
21180	INDICÉ	0,00	0,00
21190	INDICÉ	0,00	0,00
21200	INDICÉ	0,00	0,00
21210	INDICÉ	0,00	0,00
21220	INDICÉ	0,00	0,00
21230	INDICÉ	0,00	0,00
21240	INDICÉ	0,00	0,00
21250	INDICÉ	0,00	0,00
21260	INDICÉ	0,00	0,00
21270	INDICÉ	0,00	0,00
21280	INDICÉ	0,00	0,00
21290	INDICÉ	0,00	0,00
21300	INDICÉ	0,00	0,00
21310	INDICÉ	0,00	0,00
21320	INDICÉ	0,00	0,00
21330	INDICÉ	0,00	0,00
21340	INDICÉ	0,00	0,00
21350	INDICÉ	0,00	0,00
21360	INDICÉ	0,00	0,00
21370	INDICÉ	0,00	0,00
21380	INDICÉ	0,00	0,00
21390	INDICÉ	0,00	0,00
21400	INDICÉ	0,00	0,00
21410	INDICÉ	0,00	0,00
21420	INDICÉ	0,00	0,00
21430	INDICÉ	0,00	0,00
21440	INDICÉ	0,00	0,00
21450	INDICÉ	0,00	0,00
21460	INDICÉ	0,00	0,00
21470	INDICÉ	0,00	0,00
21480	INDICÉ	0,00	0,00
21490	INDICÉ	0,00	0,00
21500	INDICÉ	0,00	0,00
21510	INDICÉ	0,00	0,00
21520	INDICÉ	0,00	0,00
21530	INDICÉ	0,00	0,00
21540	INDICÉ	0,00	0,00
21550	INDICÉ	0,00	0,00
21560	INDICÉ	0,00	0,00
21570	INDICÉ	0,00	0,00
21580	INDICÉ	0,00	0,00
21590	INDICÉ	0,00	0,00
21600	INDICÉ	0,00	0,00
21610	INDICÉ	0,00	0,00
21620	INDICÉ	0,00	0,00
21630	INDICÉ	0,00	0,00
21640	INDICÉ	0,00	0,00
21650	INDICÉ	0,00	0,00
21660	INDICÉ	0,00	0,00
21670	INDICÉ	0,00	0,00
21680	INDICÉ	0,00	0,00
21690	INDICÉ	0,00	0,00
21700	INDICÉ	0,00	0,00
21710	INDICÉ	0,00	0,00
21720	INDICÉ	0,00	0,00
21730	INDICÉ	0,00	0,00
21740	INDICÉ	0,00	0,00
21750	INDICÉ	0,00	0,00
21760	INDICÉ	0,00	0,00
21770	INDICÉ	0,00	0,00
21780	INDICÉ	0,00	0,00
21790	INDICÉ	0,00	0,00
21800	INDICÉ	0,00	0,00
21810	INDICÉ	0,00	0,00
21820	INDICÉ	0,00	0,00
21830	INDICÉ	0,00	0,00
21840	INDICÉ	0,00	0,00
21850	INDICÉ	0,00	0,00
21860	INDICÉ	0,00	0,00
21870	INDICÉ	0,00	0,00
21880	INDICÉ	0,00	0,00
21890	INDICÉ	0,00	0,00
21900	INDICÉ	0,00	0,00
21910	INDICÉ	0,00	0,00
21920	INDICÉ	0,00	0,00
21930	INDICÉ	0,00	0,00
21940	INDICÉ	0,00	0,00
21950	INDICÉ	0,00	0,00
21960	INDICÉ	0,00	0,00
21970	INDICÉ	0,00	0,00
21980	INDICÉ	0,00	0,00
21990	INDICÉ	0,00	0,00
22000	INDICÉ	0,00	0,00

Pour en savoir plus :

<http://urlz.fr/4tyt>



Pour en savoir plus et/ou se faire aider.

Vous souhaitez de plus d'informations ? vous faire aider ? Le militant de la CFDT Éducation Formation recherche Publiques— Nord - Pas-de-Calais vous propose de les joindre par

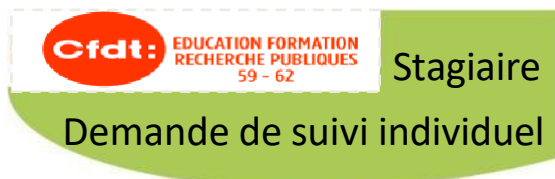
⇒ mail lille@efrp.cfdt.fr ou

⇒ téléphone 03 20 57 81 81

⇒ Via le formulaire de contact pour être recontacté ou poser une question

Un suivi individualisé

Vous pouvez également **bénéficier d'un suivi individuel jusqu'au 31 octobre** pour recevoir les informations en temps réel, des documents et avoir accès à



<https://urls.fr/lCd00A>



Des pages dédiées aux stagiaires

Notre site CFDT Éducation Formation recherche Publiques NPDC

<https://urlz.fr/g42D>



Sgen + : Le service d'info et de suivi de carrière de la CFDT Éducation Formation recherche Publiques NPDC



Notre groupe Facebook

« Professeurs stagiaires Académie de Lille »



Professeurs stagiaires Académie de Lille

Nous avons créé en juin 2018 un groupe interdégré à destination des stagiaires : « Professeurs stagiaires Académie de Lille ». Nous y publions des informations (procédures, phases de mutation, conseils...) qui rythment l'année de stage, de l'affectation du lauréat en établissement à sa titularisation.



Notre groupe compte déjà plus de 3,4 K membres.

Rejoignez-nous <https://urlz.fr/g42k>

Vos représentants du 1^{er} degré



Quentin Phouko

Quentin FOUCAUT



Romain Louchart

Romain LOUCHART

Vos représentant·e·s du 2nd degré



Mathieu ZIETEK



Véronique HOUREZ

L'équipe du pôle stagiaire CFDT Éducation Formation recherche Publiques 59-62

L'équipe du Pôle Stagiaires vous écoute et répond à vos questions concernant l'ensemble de votre formation, votre titularisation et votre carrière.

- Nous sommes présents sur vos sites de formation, temps de rencontre individuels ou collectifs (réunion d'information) et pouvons vous accueillir sur rendez-vous dans nos locaux
- Nous vous conseillons pour vos premiers temps sur le terrain en vous apportant une écoute et des formations.

Vos contacts :

Pour le 1^{er} degré



Véronique COUVREUR
vcouvreur@efrp.cfdt.fr



Quentin FOUCAUT
qfoucaut@efrp.cfdt.fr



Romain LOUCHART
rlouchart@efrp.cfdt.fr

A très vite !

Pour le 2nd degré



Véronique HOUREZ
vhourez@efrp.cfdt.fr



Louise vanderlynden
lvanderlynden@efrp.cfdt.fr



Mathieu Zietek
mzietek@efrp.cfdt.fr